
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 3 juillet 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

ABSENCE :

M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et de la Mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des Relations avec les citoyens, des Communications, du Greffe et des Services administratifs

M. Cédric Couture, sergent au poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 35. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 58, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

Aucune demande.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

1622-1628, rue Sherbrooke Ouest (40.08) : une intervention
2065, rue Sherbrooke Ouest (site du Grand Séminaire) (40.10) : aucune intervention
1819, boulevard René-Lévesque Ouest (40.17) : aucune intervention

CA19 240311

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019 en ajoutant le point suivant :

65.01 Motion demandant au gouvernement du Québec la mise en place d'une mesure alimentaire dans les écoles

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jean-Yves Bourdages
- Logements abordables sur le site du Children's
- Lieu aménagé pour dépôt de bacs

Madame Christine Caron
- Lune rouge
- Problématique de bruit dans le Vieux-Montréal

Monsieur Yves Chartrand
- Notre quartier est-il à vendre au plus offrant? (Sainte-Marie)

Madame Maryse Chapdelaine
- Fermeture de la rue Sussex

Madame Jeena Smith
- Logement abordable dans Peter-McGill

CA19 240312

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701006

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Graham Singh

- Parc et développement sur McKay et Bishop
- Sécurité des enfants au square Cabot

Monsieur Éric Girard

- Ordonnance amuseurs publics place Jacques-Cartier

Madame Susana Martinez Gomez

- Ordonnance amuseurs publics place Jacques-Cartier

Monsieur Stephen Moore

- Ordonnance amuseurs publics place Jacques-Cartier

Monsieur Éric Michaud

- Hôpital pour enfants de Montréal

Madame Lyna Boushel

- Logement social et qualité de vie
-

CA19 240313

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Attendu qu'à 19 h 45, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701006

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Robert Hajaly
- Accès au site des Sulpiciens

Madame Stéphanie Bellenger-Heng
- Mesure alimentaire universelle
- Mesures pour favoriser le transport actif des élèves

Monsieur Masood Syed
- Espaces verts communs
- Taxes particulières pour acheteurs étrangers

Monsieur Simon Rocheleau
- Ancienne station de pompage Graig

Monsieur Pierre-Luc Rivest
- Ancienne station de pompage Graig

Monsieur Dimitri Mourkes
- Post-Mortem Canada 2004

Madame Chantal Liard
- Approvisionnement en eau pour l'arrosage

Monsieur Karim Kammah
- Piétonnisation du Vieux-Montréal

Monsieur François Dandurand
- Patrimoine
- Reverdissement dans le Vieux-Montréal

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 25. 20 personnes sur les 22 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240314

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240315

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701045

CA19 240316

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701046

CA19 240317

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 19 juin 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 19 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701047

CA19 240318

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 19 juin 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 19 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701050

CA19 240319

Aliéner, à titre gratuit, des équipements informatiques désuets de 2019 à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'aliéner, à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1191440001

CA19 240320

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240321

Résilier le contrat accordé à Construction PDN et fils inc. (9114-6381 Québec inc.) pour la restauration des portails et des grilles de fer forgé des entrées au parc Percy-Walters et acquitter les honoraires de 34 328,09 \$, taxes incluses, (appel d'offres public VMP-14-013 – 2 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA14 240561 adoptée à sa séance du 14 octobre 2014, accordé un contrat à Fars Construction PDN et fils inc. (9114-6381 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de restauration des portails et des grilles de fer forgé des entrées du parc Percy-Walters (appel d'offres public VMP-14-013 - 2 soumissionnaires);

Attendu que la direction des travaux publics se dit insatisfaite des travaux effectués :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De résilier le contrat accordé à Construction PDN et fils inc. (9114-6381 Québec inc.) pour la restauration des portails et des grilles de fer forgé des entrées au parc Percy-Walters (appel d'offres public VMP-14-013 – 2 soumissionnaires);

D'acquitter, à cette fin, les honoraires de 34 328,09 \$, taxes incluses;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1143591002

CA19 240322

Approuver la convention avec la Table de concertation du quartier des Grands Jardins pour l'élaboration d'une étude sur les « Civic Commons » (espaces civiques) du secteur ainsi que pour l'organisation de tables élargies de concertation et accorder une contribution de 28 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Table de concertation du quartier des grands jardins pour les appuyer dans la réalisation d'une étude sur les « Civic Commons » (espaces civiques) et dans l'organisation de tables élargies de concertation;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 28 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1198309001

CA19 240323

Modifier la résolution CA18 240580 afin de diminuer la somme non utilisée de 855 \$ dans le cadre du programme « TAPAJ » pour la reconduction du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2018-2019

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240580 adoptée à sa séance du 21 novembre 2018, approuvé la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2018-2019;

Attendu qu'un montant de 6 270 \$ avait été prévu pour couvrir les frais de déneigement pour les personnes à mobilité réduite pour la saison hivernale 2018-2019;

Attendu qu'une somme de 855 \$ n'a pas été utilisée :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA18 240580 afin de diminuer la somme non utilisée de 855 \$ dans le cadre du programme « TAPAJ » pour la reconduction du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2018-2019;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1186890020

CA19 240324

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, au montant de 38 000 \$ avec la Société de développement du Quartier Latin dans le cadre du Programme de propreté 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Société de développement du Quartier Latin dans le cadre du Programme de propreté 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 38 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1195382016

CA19 240325

Résilier le contrat avec 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour location de - Lot 1 - une mini-excavatrice avec opérateurs et accessoires (appel d'offres public 18-16784 – 2 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240169 adoptée à sa séance du 10 avril 2018, accordé un contrat, pour le lot 1, à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 318 736,57 \$, taxes incluses (appel d'offres public 18-16784);

Attendu que la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie s'avère insatisfaite quant à la qualité d'exécution des travaux réalisés :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De résilier le contrat avec 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour location de - Lot 1 - une mini-excavatrice avec opérateurs et accessoires (appel d'offres public 18-16784 - 2 soumissionnaires);

D'acquitter, à cette fin, les honoraires de 109 334,54 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1186071002

CA19 240326

Autoriser une augmentation du budget de contingences de 20 937,67 \$, taxes incluses, du contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Prudence-Heward (anciennement parc Guy/Paxton), majorant ainsi la dépense totale maximale à 120 623,30 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240667 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, accordé un contrat de services professionnels de 99 685,63 \$ à Lashley + Associates Corporation pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Prudence-Heward (anciennement parc Guy/Paxton) (appel d'offres public VMP-17-044 - 13 soumissionnaires);

Attendu que plusieurs incidents ont occasionné des délais importants sur l'échéancier des travaux d'aménagement parc Prudence-Heward (anciennement parc Guy/Paxton);

Attendu que Lashley + Associates Corporation a dû assurer une surveillance et une gestion de ces multiples travaux non inclus au contrat :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une augmentation du budget de contingences de 20 937,67 \$, taxes incluses, du contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Prudence-Heward (anciennement parc Guy/Paxton), majorant ainsi la dépense totale maximale à 120 623,30 \$;

D'imputer cette dépense, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1176143006

CA19 240327

Approuver la convention avec Fierté Montréal dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019 » et accorder une contribution de 60 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec Fierté Montréal dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019 »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 60 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1194680001

CA19 240328

Accorder un contrat de 88 333,91 \$ à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour effectuer les travaux d'aménagement d'une nouvelle surface de protection pour l'aire de jeux 2-5 ans du parc Julia-Drummond et autoriser une dépense maximale de 99 167,30 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-19-004 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 99 167,30 \$ pour l'aménagement d'une nouvelle surface de protection de l'aire de jeux 2 à 5 ans au parc Julia-Drummond dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-19-004 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., seul soumissionnaire conforme, au prix total de 88 333,91 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 8 833,39 \$, taxes incluses, et un budget prévisionnel de frais d'incidences de 2 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1196143001

CA19 240329

Autoriser une affectation de surplus et approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020 », avec la Société de développement commercial du Village, incluant une contribution de 365 090 \$, avec la Société de développement commercial du Quartier latin, incluant une contribution de 100 000 \$ et avec Montréal en Fêtes, incluant une contribution de 50 000 \$, pour une contribution totale de 515 090 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 – 2020 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 365 090 \$ à la Société de développement commercial du Village;
- 100 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin;
- 50 000 \$ à Montréal en Fêtes;

D'affecter un montant total de 515 090 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1190318019

CA19 240330

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Les Grands Ballets canadiens pour la tenue du « Marché Casse-Noisette » et accorder une contribution de 6 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la tenue de l'édition 2019 du « Marché Casse-Noisette »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1190318020

CA19 240331

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240332

Approuver la convention avec à la Coopérative de solidarité Les Valoristes pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Coopérative de solidarité Les Valoristes pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1196091003

CA19 240333

Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2019, avec 5 organismes, dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs » et accorder à des contributions totalisant 29 386 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec 5 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 7 488 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 4 160 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 10 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 2 738 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 5 000 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude Malépart;

D'imputer cette dépense totale de 29 386 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1190173004

CA19 240334

Accorder un contrat de 73 665,63 \$, taxes incluses, à Pierre Jean Lecours pour la location d'une mini-excavatrice, avec opérateur, entretien et accessoires, pour une durée de cinq mois, pour la réalisation des travaux d'horticulture, d'aménagement paysager et d'entretien dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 73 665,63 \$ (appel d'offres sur invitation 19-17736 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 73 665,63 \$ pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires pour une durée de cinq (5) mois pour la réalisation des travaux d'horticulture, d'aménagement paysager et d'entretien dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 19-17736 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Pierre Jean Lecours, plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 73 665,63 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1195876007

CA19 240335

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « activités physiques et de loisirs » et « club sportif » et accorder une contribution de 232 163 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, pour les programmes « Activités physiques et de loisirs » et « Club sportif »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 232 163,50 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1195038002

CA19 240336

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2019 et accorder des contributions totalisant 100 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Musée McCord, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ au Musée des Beaux-Arts;
- 25 000 \$ au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière);
- 40 000 \$ au Musée McCord;

D'imputer cette dépense totale de 100 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1193200001

CA19 240337

Approuver la convention modifiée avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre de la construction et de l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford afin d'apporter des modifications dans l'annexe 1

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA16 240370 adoptée à sa séance du 6 juillet 2016, approuvé une convention concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford;

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA18 240094 adoptée à sa séance du 13 mars 2018, modifié la résolution CA16 240370 et la convention avec l'Université McGill quant à sa durée et au pourcentage d'utilisation du terrain sportif synthétique Rutherford;

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA19 240209 adoptée à sa séance du 7 mai 2019, approuvé la modification à la convention de partenariat et d'utilisation avec l'Université McGill;

Attendu que des modifications à l'annexe 1 de la convention de partenariat et d'utilisation avec l'Université McGill établissant la grille horaire et les heures d'utilisation s'avèrent nécessaires :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention modifiée avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre de la construction et de l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford afin d'apporter des modifications dans l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1161903001

CA19 240338

Accorder un contrat de 828 339,69 \$ à St-Denis Thompson pour le projet à la Place Émilie-Gamelin - Mise à niveau et travaux correctifs et autoriser une dépense maximale de 1 097 485,12 \$ (appel d'offres public VMP-19-015 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 1 097 485,12 \$ pour la mise à niveau et les travaux correctifs à la Place Émilie-Gamelin dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-19-015 – 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 828 339,69, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 165 667,94 \$ et un budget prévisionnel d'incidences au montant de 103 477,49 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1198220002

CA19 240339

Prolonger, pour une durée d'un an, le contrat avec WSP pour des services professionnels en gestion de projets (VMP-17-009) et autoriser une dépense de 146 478,15 \$, taxes incluses, pour la période 2019 à 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 397 744,52 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA17 240085 adoptée à sa séance du 14 mars 2017, accordé un contrat à WSP Canada inc. pour des services professionnels en gestion de projets - PTI 2017-2019 sur divers projets (appel d'offres public VMP-17-009 - 3 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 du cahier des instructions supplémentaires et générales de la mission des documents d'appel d'offres VMP-17-009 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prolonger, pour une durée d'un an, le contrat avec WSP pour des services professionnels en gestion de projets (VMP-17-009) et autoriser une dépense de 146 478,15 \$, taxes incluses, pour la période 2019 à 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 397 744,52 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1170225002

CA19 240340

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 13 300 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ à Logis Phare;
- 1 000 \$ à Équipe Montréal;
- 1 000 \$ à Ensemble pour le respect de la diversité;
- 1 000 \$ à Les Oeuvres de Saint-Jacques;
- 2 000 \$ à Projet T.R.I.P.;
- 800 \$ à Univers Populaire des Savoirs de Montréal;
- 2 500 \$ à Y des Femmes de Montréal;
- 2 000 \$ à Tradau inc.;
- 500 \$ à Comité social Centre-Sud;
- 500 \$ à Jardin communautaire Habitations Jeanne-Mance;
- 1 000 \$ à Société écocitoyenne de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 13 300 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1190619007

CA19 240341

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240342

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192701048

CA19 240343

Approuver une affectation de surplus de 3 485 680 \$ en vue de financer la rente d'usufruit pour les années 2021, 2022 et 2023 du futur centre de Peter McGill

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver une affectation de surplus de 3 485 680 \$ pour le financement de la rente d'usufruit, pour les années 2021, 2022 et 2023, du futur centre Peter McGill;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1195125008

CA19 240344

Prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018;

De décréter que ledit rapport est publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1195384001

CA19 240345

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240346

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019 par sa résolution CA19 240305;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019 par sa résolution CA19 240305;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le Règlement CA-24-305 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-305
1197128003

CA19 240347

Adopter une résolution autorisant l'occupation par les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » pour un bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) seuls les usages commerciaux de la catégorie M.7, à l'exception de l'usage restaurant, sont autorisés, selon les conditions de la classe C, dans les locaux aménagés du bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa aux niveaux représentés sur les plans numérotés A101, A102, A103, A104 réalisés par Riopel Associés architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 avril 2019;
 - b) seul l'usage « restaurant » est autorisé dans les locaux aménagés du bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa à tous les niveaux représentés sur les plans numérotés A101, A102, A103, A104 réalisés par Riopel Associés architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 404
1197303003

CA19 240348

Adopter une résolution autorisant les usages « épicerie », « dépanneur », « restaurant » et « traiteur » pour l'immeuble situé au 3460, rue Peel, en vertu du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 3460, rue Peel, les usages dépanneur, restaurant, traiteur conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) donnant l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 1 du Règlement portant sur l'approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel et d'un restaurant situé au côté nord de la rue Sherbrooke et du côté ouest de la rue Peel (7325);
 - b) de déroger notamment aux articles 21.4 (construction hors toit), 21.6 (conditions d'aménagement d'une terrasse), 21.8 (construction hors toit) et 21.10 (écran des équipements mécaniques) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) d'aménager les constructions hors toit substantiellement conforme au plan réalisé par la firme AEdifica et estampillé le 5 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) les usages épicerie, dépanneur, restaurant et traiteur doivent être localisés au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - b) l'aire de plancher totale pour ces usages ne devra pas dépasser une superficie maximale de 110 m²;
 - c) d'optimiser la signalétique des aires de circulation pour les espaces commerciaux;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 408
1193332001

CA19 240349

Adopter une résolution autorisant l'installation d'une stèle, à des fins culturelles pour la bibliothèque Père-Ambroise, sur un terrain municipal adjacent au 2093, rue de la Visitation (parc Berthier), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 juin 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 19 juin 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, en dérogation aux articles 454.1 et 508 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur un terrain municipal (Parc Berthier), adjacent à la bibliothèque Père-Ambroise située au 2093, rue de la Visitation;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) la localisation, les dimensions et les matériaux de la stèle numérique doivent être conformes à ceux indiqués aux plans joints, réalisés par SDC Signature Design Communication et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 409
1190607005

CA19 240350

Adopter une résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, à des fins culturelles, pour la bibliothèque Frontenac (1901, rue du Havre), sur un terrain municipal situé au 99999, rue du Havre et adjacent au métro Frontenac (2550, rue Ontario Est), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 juin 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 19 juin 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, en dérogation aux articles 454.1 et 508 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur un terrain municipal situé au 99999, rue du Havre, adjacent au métro Frontenac et adjacent au 2550, rue Ontario Est;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) la localisation (qui sera choisie entre deux possibilités), les dimensions et les matériaux de la stèle numérique doivent être conformes à ceux indiqués aux plans joints, réalisés par SDC Signature Design Communication et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 410
1190607006

CA19 240351

Adopter une résolution autorisant l'animation de l'esplanade de la Place des Arts et certains usages pour le complexe sis au 105, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 105, rue Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 381, 387, 388 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, les usages liés à la catégorie M.9, suivant les dispositions applicables à la classe d'occupation C;
 - c) d'occuper et d'aménager temporairement l'esplanade de la Place des Arts, conformément aux plans numérotés 13, 25 à 27, 29, 30, 32 et 33, préparés par Provencher Roy, datés de mars 2019, et estampillés par l'arrondissement le 21 mai 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Les usages commerciaux et industriels situés à l'intérieur du bâtiment doivent cumuler une superficie d'au plus 3 000 m²;
 - b) Les zones d'animation extérieures doivent cumuler une superficie d'au plus 2 300 m²;
 - c) En tout temps, le nom du commanditaire pourra occuper une superficie maximale de 15 % de l'enseigne numérique;
 - d) L'enseigne numérique doit être conçue de manière à afficher un écran noir ou à s'éteindre en cas de défaillance;
 - e) Les stèles signalétiques et le mobilier pour les matières résiduelles devront présenter la même signature architecturale que les structures en aluminium déjà soumises;
 - f) À l'exception du café-terrasse, aucune activité de commerce de détails n'est autorisée sur l'esplanade.

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 405
1196255006

CA19 240352

Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 juin 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 19 juin 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution afin de supprimer les paragraphes b), c), d), e) et f) de l'article 2);

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'adopter, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015-19, rue Montcalm, et la construction d'un projet de remplacement de trois étages, à des fins commerciales et résidentielles, et ce, en dérogation aux articles 49, 85 et 152 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) La construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 31 inclusivement, dessinés par les architectes Rayside/Labossière et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 mai 2019;
 - b) Les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au secteur;
 - c) L'émission du permis doit être soumise à la procédure du Titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 411
1190607007

CA19 240353

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « résidentiel » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1622 et 1628, rue Sherbrooke Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure d'usage conditionnel, l'usage « résidentiel » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1622 et 1628, rue Sherbrooke Ouest, et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1193332002

CA19 240354

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un restaurant au-delà de la superficie maximale permise, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée par un seul restaurant, et ce, en dérogation au paragraphe 2° de l'article 163 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 412
1197400003

CA19 240355

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « collège d'enseignement général et professionnel » pour le bâtiment situé au 2065, rue Sherbrooke Ouest (site du Grand Séminaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « collège d'enseignement » pour l'immeuble situé au 2065, rue Sherbrooke Ouest, et ce, conformément au paragraphe 1^o de l'article 301 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1197400002

CA19 240356

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240357

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 6^e partie, B)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 6^e partie, B);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 607 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 227 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 557 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 145 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 152 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1191508004

CA19 240358

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 6^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 6^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 608 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 558 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 146 permettant de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 153 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 228 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures autoportantes et tentes selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 247 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1195907005

CA19 240359

Édicter les ordonnances permettant l'ajout d'activités dans le cadre des événements promotionnels « La Sainte-Catherine célèbre » et le « Festival OUMF 2019 »

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 609, autorisant la diffusion amplifiée de musique durant le « Festival OUMF 2019 » sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P1, o. 248 autorisant la consommation de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons durant les événements « Festival OUMF 2019 » et « La Sainte-Catherine Célèbre 2019 » sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1190318021

CA19 240360

Édicter une ordonnance permettant la tenue de l'événement « Hors-les-Murs » sur l'esplanade de la Place des Arts

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 610 permettant l'émission de son amplifié sur l'esplanade de la Place des Arts, du 9 au 29 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1196255009

CA19 240361

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15
CA-24-306
1192701049

CA19 240362

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.16 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240363

Demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement relatif aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) afin d'identifier les aires de dégagement et aires de stationnement dédiées aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Vu le troisième alinéa de l'article 3 du Règlement relatif aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement relatif aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) afin d'identifier les aires de dégagement et aires de stationnement dédiées aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1195914007

CA19 240364

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, pour un bâtiment situé au 1819, boulevard René-Lévesque Ouest, l'ajout de 1 logement supplémentaire dans un bâtiment mixte de 25 étages comportant 214 logements

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'ajout d'un logement supplémentaire au dernier étage du bâtiment situé au 1819, boulevard René-Lévesque Ouest (lot 1 064 787), comportant 214 logements, et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1198399001

CA19 240365

Édicter une ordonnance concernant le marquage sur le trottoir situé sur le domaine public dans le cadre de la campagne de propreté

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2), l'ordonnance P-12.2, o. 154 permettant le marquage des trottoirs dans le cadre de la campagne de propreté selon les sites des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1195382017

CA19 240366

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage « hôtel » et permettre, dans la catégorie M.10 et M.11 que l'usage « hôtel » soit soumis à la procédure des usages conditionnels, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.19
CA-24-282.118
1194869008

CA19 240367

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que des copies du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage « hôtel » et permettre, dans la catégorie M.10 et M.11 que l'usage « hôtel » soit soumis à la procédure des usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité.

40.19.1
CA24-282.118
1194869008

CA19 240368

Motion demandant au gouvernement du Québec la mise en place d'une mesure alimentaire dans les écoles

Attendu que la Carte de la défavorisation dans l'île de Montréal 2018, basée sur les données du recensement de 2016, est dressée à l'aide de deux variables : l'indice du seuil de faible revenu et l'indice de milieu socioéconomique;

Attendu que le 22 mars dernier, un article dans le journal Le Devoir relevait que l'arrivée de familles mieux nanties dans certains quartiers montréalais faisait en sorte de modifier la classification des écoles qui est basée sur la moyenne du revenu;

Attendu que ce nouveau classement, fait à partir des statistiques de 2016, amène 14 écoles primaires dans les 5 commissions scolaires de l'île de Montréal à ne plus être reconnues par la méthodologie de calcul du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'offre des dîners à 1 \$ et de la collation;

Attendu que deux de ces écoles qui ne bénéficieront plus de cette mesure sont situées sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, soit l'école Jean-Baptiste Meilleur qui n'offre plus les dîners à 1\$ depuis 2013 et n'offre plus la collation depuis l'an dernier et l'école St-Anselme qui a vu son classement changer en 2018 et perd donc d'un coup la collation et la mesure alimentaire;

Attendu que sur les 253 élèves inscrits à l'école Saint-Anselme, 56 bénéficiaient de la mesure alimentaire (repas à 1\$) et d'une collation en matinée. Ces enfants n'y auront donc plus droit dès septembre prochain;

Attendu que le district de Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie est un lieu où les disparités socioéconomiques demeurent importantes;

Attendu que plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) disposent de mesures alimentaires qui permettent de s'assurer que tous les enfants, sans discrimination, aient accès à un repas complet et à peu de frais;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie appuie tous les différents intervenants communautaires et les représentants de la CSDM en demandant au gouvernement du Québec d'instaurer une mesure alimentaire qui ne crée aucune discrimination entre enfants d'un milieu à l'autre :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante, Cathy Wong, Anne-Marie Sigouin et Richard Ryan

Que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie demande au gouvernement du Québec d'assurer le financement des dîners à 1 \$ et de la collation en matinée pour la rentrée scolaire 2019.

Adoptée à l'unanimité.

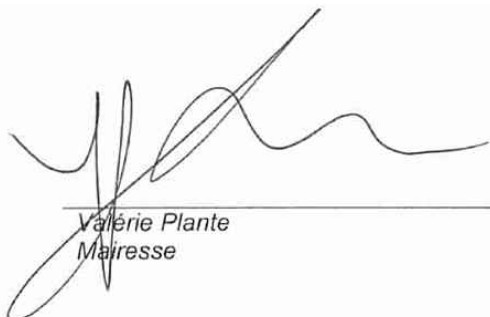
65.01

Levée de la séance


La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 septembre 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 43.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240372
lors de la séance du conseil tenue le 10 septembre 2019.